



# CONTRAT D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE AMAP LES PANIERS DU CHABLAIS CONTRAT PAIN SAISON 2020

entre Madame/Monsieur (ADHÉRENT) :

Nom :	Prénom :
Adresse (N°, rue et/ou lieu-dit) :	
Code Postal :	Ville :
Téléphone :	Mail de Contact suivi :

&

<b>Le Fournil de Langin SARL (PRODUCTEUR)</b> 627, avenue du Salève - Langin 74 890 Bons-en-Chablais représenté par Bruno BADET	Téléphone Fournil : 06 14 98 35 34 ou 04 57 26 10 35 Mail infos : <a href="mailto:info@chablais.bio">info@chablais.bio</a> Mail contrat/commandes : <a href="mailto:commande@chablais.bio">commande@chablais.bio</a>
--	--

SEMAINE A					SEMAINE B									
PRODUIT	POIDS	QUANTI TÉ COMMA NDÉE	PRIX		TOTAL	PRODUIT	POIDS	QUANTI TÉ COMMA NDÉE	PRIX		TOTAL			
			du Pain						du Pain					
			Toutes Taxes	5,50%					Toutes Taxes	5,50%				
kg	x pains	€	€	en euros	kg	x pains	€	€	en euros					
« Le Demi-Complet » (Farine Froment T80)	0,5		3,35 €	€	« Le Demi-Complet » (Farine Froment T80)	0,5		3,35 €	€	« Le Demi-Complet » (Farine Froment T80)	0,5		3,35 €	€
	1		6,20 €	€		1		6,20 €	€		1		6,20 €	€
	1,5		9,35 €	€		1,5		9,35 €	€		1,5		9,35 €	€
« Ô Seigle » (Farine Froment T80 + 30 % T110 de seigle)	0,5		3,35 €	€	« Ô Seigle » (Farine Froment T80 + 30 % T110 de seigle)	0,5		3,35 €	€	« Ô Seigle » (Farine Froment T80 + 30 % T110 de seigle)	0,5		3,35 €	€
	1		6,20 €	€		1		6,20 €	€		1		6,20 €	€
	1,5		9,35 €	€		1,5		9,35 €	€		1,5		9,35 €	€
« Le 110 » (Farine Froment T110)	0,5		3,35 €	€	« Le 110 » (Farine Froment T110)	0,5		3,35 €	€	« Le 110 » (Farine Froment T110)	0,5		3,35 €	€
	1		6,20 €	€		1		6,20 €	€		1		6,20 €	€
	1,5		9,35 €	€		1,5		9,35 €	€		1,5		9,35 €	€
« L'Apôtre » (Farine de Petit Épeautre)	0,5		4,75 €	€	« L'Apôtre » (Farine de Petit Épeautre)	0,5		4,75 €	€	« L'Apôtre » (Farine de Petit Épeautre)	0,5		4,75 €	€
	1		8,55 €	€		1		8,55 €	€		1		8,55 €	€
	1,5		12,85 €	€		1,5		12,85 €	€		1,5		12,85 €	€
TOTAL SEMAINE A :					€	TOTAL SEMAINE B :					€			
X ..... SEMAINES =					€	X ..... SEMAINES =					€			
+ réserve crédit gourmand (x10€):					€	+					€			
											€ POUR .... DISTRIBUTIONS			

OPTIONS CHOIX MULTIPLES :	
L'organisation en deux semaines types simplifie ma logistique (tableur de production).	Dans la case « quantité commandée », inscrivez :
Si vraiment vous voulez 3 ou 4 sortes de pains différents en alternance, c'est quand même possible :-)	Pour 3 choix en alternance : 0,333 pour 2 types de pains et 0,334 pour le troisième.
	Pour 4 choix en alternance : 0,25 pour les 4 types de pains.

Fait à  
le / /

en 2 exemplaires originaux,

En signant cette page unique (page 1), je reconnais avoir pris connaissance des annexes (article 1 à 8, pages 2, 3 et 4) à ce contrat et y adhère totalement et sans réserve.

Le consommateur  
(Prénom, Nom et Signature)

Le Producteur  
BADET Bruno  
Le Fournil de Langin

contrat à donner en main propre à un membre du bureau de l'association lors d'une distribution  
ou à envoyer à l'adresse suivante :

AMAP Les Paniers du Chablais, Maison de l'Agriculture - 16 chemin de l'Hirmentaz - 74200 Thonon-les-Bains



ANNEXES AU CONTRAT  
D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE  
AMAP LES PANIERS DU CHABLAIS  
CONTRAT PAIN  
SAISON 2020

AFIN D'ÉCONOMISER DE L'ENCRE ET DU PAPIER,  
NE PAS IMPRIMER CES ANNEXES...

IMPRIMEZ ET SIGNEZ UNIQUEMENT LA PAGE 1 EN DEUX EXEMPLAIRES.  
MERCI.

### Article 1 : L'objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires du présent contrat en vue de :

- Soutenir le démarrage et le développement du producteur le Fournil de Langin,
- Fournir à l'adhérent de l'AMAP Les Paniers du Chablais, des paniers pains de qualité.

Le tout dans le respect du texte et de l'esprit de la Charte des Amap.

(<https://framadrive.org/s/eo5AamcGVb3DBSK>)

### Article 2 : Engagement du Producteur

Conformément à la Charte des AMAP, le Producteur s'engage à fournir à l'adhérent des produits de qualité en termes gustatif et sanitaire et issus d'un mode de production respectueuse de la nature et de l'environnement.

Il s'engage à livrer des paniers de pains aux livraisons prévues pendant la durée du contrat (cf article 4).

La livraison s'effectue au camping Campéole, avenue de Saint-Disdille, à Vongy, ou exceptionnellement dans un autre lieu défini par le conseil d'administration de l'AMAP des Paniers du Chablais.

Ce lieu peut être amené à changer en cours d'année suivant les opportunités.

Le producteur ou sa compagne s'engage à être présent au moment des livraisons, au moins une fois par mois, et à être transparent et disponible pour discuter avec l'adhérent de la vie du Fournil de Langin.

### Article 3 : Engagement de l'adhérent

L'adhérent s'engage à respecter la Charte des AMAP.

Il s'engage à récupérer ses paniers aux moments de leurs livraisons et à payer, par avance, l'ensemble des paniers de la saison.

Conformément à la Charte des AMAP, l'adhérent accepte les risques liés aux aléas de la production.

## Article 4 : Durée du contrat et Absences

Le contrat court du 03 / 01 / 2020 au 18 / 12 / 2020 correspondant à 46 livraisons hebdomadaires (5 semaines de non-livraison de la part du producteur).

Cependant, un nouveau contrat peut-être démarré à tout moment dans l'année en respectant un délai minimum d'une semaine entre le dépôt du contrat et la première distribution.

Pour aider au calcul des semaines restantes au contrat et connaître les vacances prévues par le producteur, suivre les indications du tableau ci dessous. (« Tableau des semaines »)

Une absence est considérée comme imprévue dès lors que l'adhérent ne l'a pas signalé 3 jours avant la livraison. Le panier est alors considéré comme "perdu" et non remboursable. L'idée proposée, en cas d'absence est de faire bénéficier de son panier à une connaissance.

Tableau des semaines :

Semaine n° :	DÉMARRAGE CONTRAT LE :	NOMBRES DE SEMAINES A	NOMBRES DE SEMAINES B	NOMBRE DISTRIBUTIONS RESTANTES :	Semaine n° :	DÉMARRAGE CONTRAT LE :	NOMBRES DE SEMAINES A	NOMBRES DE SEMAINES B	NOMBRE DISTRIBUTIONS RESTANTES :
1	ven. 3 janv. 20	23	23	46	27	ven. 3 juil. 20	11	11	22
2	ven. 10 janv. 20	23	22	45	28	ven. 10 juil. 20	10	11	21
3	ven. 17 janv. 20	22	22	44	29	ven. 17 juil. 20	10	10	20
4	ven. 24 janv. 20	21	22	43	30	ven. 24 juil. 20	9	10	19
5	ven. 31 janv. 20	21	21	42	31	ven. 31 juil. 20	9	9	18
6	ven. 7 févr. 20	20	21	41	32	ven. 7 août 20	PAS DE DISTRIBUTION		
7	ven. 14 févr. 20	20	20	40	33	ven. 14 août 20	PAS DE DISTRIBUTION		
8	ven. 21 févr. 20	19	20	39	34	ven. 21 août 20	8	9	17
9	ven. 28 févr. 20	19	19	38	35	ven. 28 août 20	8	8	16
10	ven. 6 mars 20	18	19	37	36	ven. 4 sept. 20	7	8	15
11	ven. 13 mars 20	18	18	36	37	ven. 11 sept. 20	PAS DE DISTRIBUTION		
12	ven. 20 mars 20	17	18	35	38	ven. 18 sept. 20	7	7	14
13	ven. 27 mars 20	17	17	34	39	ven. 25 sept. 20	6	7	13
14	ven. 3 avr. 20	16	17	33	40	ven. 2 oct. 20	6	6	12
15	ven. 10 avr. 20	PAS DE DISTRIBUTION			41	ven. 9 oct. 20	5	6	11
16	ven. 17 avr. 20	16	16	32	42	ven. 16 oct. 20	5	5	10
17	ven. 24 avr. 20	15	16	31	43	ven. 23 oct. 20	4	5	9
18	ven. 1 mai 20	15	15	30	44	ven. 30 oct. 20	4	4	8
19	ven. 8 mai 20	14	15	29	45	ven. 6 nov. 20	3	4	7
20	ven. 15 mai 20	14	14	28	46	ven. 13 nov. 20	3	3	6
21	ven. 22 mai 20	13	14	27	47	ven. 20 nov. 20	2	3	5
22	ven. 29 mai 20	PAS DE DISTRIBUTION			48	ven. 27 nov. 20	2	2	4
23	ven. 5 juin 20	13	13	26	49	ven. 4 déc. 20	1	2	3
24	ven. 12 juin 20	12	13	25	50	ven. 11 déc. 20	1	1	2
25	ven. 19 juin 20	12	12	24	51	ven. 18 déc. 20	0	1	1
26	ven. 26 juin 20	11	12	23	52	ven. 25 déc. 20	PAS DE DISTRIBUTION		

## Article 5 : Contenu et prix du panier

Le tableau du choix du panier est à remplir sur la première page de ce contrat, page unique à imprimer en deux exemplaires.

Ingrédients du Fournil :

FARINE	Froment (blé), seigle et petit épeautre bio et local, semé, récolté, stocké, trié et moulu à la ferme. Gaec Le Regain (Johann) et EARL Baltassat (Raphaël), paysans meuniers. Mouture « astrié », type T80 et T110.
EAU	Du réseau d'eau. Traitement (Filtration Céramique) + Dynamisation à l'étude
LEVAIN	Levain de Froment (blé) type T110 pour tous les pains
SEL	Sel Fin de Guérande, non raffiné, Mention Nature et Progrès
FEU	Four « Panyol » à chauffe directe (feu sur la sole de cuisson) Bois du Jura : Charbonette (Branches des arbres coupés)
MISE EN OEUVRE	Bruno et Lucile BADET : Gérance, Commercial, et Boulanger Jean-Paul et Claude : Aide à la distribution

Les Prix restent les mêmes que 2018 et 2019.

Une petite augmentation sera probablement à prévoir en 2021.

Possibilité de varier les plaisirs grâce à deux semaines types : semaine A et semaine B.

Possibilité de régler en 1 (année), 4 (trimestre) ou 12 (mois) fois, par chèque, à l'ordre du Fournil de Langin. Les chèques sont encaissés en début de période.

### *Crédit gourmand :*

En complément du contrat pain, d'autres produits de notre production peuvent être proposés sur commande (brioches, tartes, biscuits, coulis, confitures...). Toute vente étant interdite sur le lieu de distribution, il est demandé de créer une « réserve » d'argent de laquelle seront déduits les produits commandés au fur et à mesure. et qui peut être "réalimentée" tout au long de l'année. Les commandes doivent être passées deux jours avant la date de livraison afin de donner au producteur le temps de les préparer. Celles-ci peuvent être passées par courriel ou directement au producteur lors de la distribution précédente.

## Article 7 : Rupture anticipée du contrat

Si la rupture intervient du fait de l'adhérent, il pourra proposer à une personne de son choix de lui succéder au présent contrat dans ses droits et obligations, avec l'accord du producteur.

Si l'adhérent ne peut proposer de successeur, ou en cas de non-respect des termes du contrat d'engagement par l'une ou l'autre des parties, le présent contrat pourra être rompu après un préavis de 2 semaines. Le producteur s'engage à livrer les paniers durant la période de préavis. Par ailleurs, les sommes correspondant à la période ultérieure au préavis sont restituées à l'adhérent.

## Article 8 : Annexes et avenants

Les annexes et avenants à la présente convention en font partie intégrante.